



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Dossier de presse



La transformation digitale au service du citoyen

Conférence de presse de Marc Hansen, ministre délégué à la Digitalisation

Hôtel Saint Augustin, le 24 juin 2019



GouVcheck

Vérifier l'authenticité d'un document officiel sur son smartphone

Développée par le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), l'application GouvCheck permet de vérifier sur son smartphone l'authenticité d'un document officiel émis au Luxembourg qui est pourvu d'un code QR GouvCheck.



Vérifiez l'authenticité du document avec
Überprüfen Sie die Echtheit des Dokumentes mit
Iwwerpréift d'Authentizitéit vum Dokument mat **GouVCheck**

Comment procéder ?

1. Télécharger l'app avec le smartphone ou la tablette depuis l'Apple App Store ou Google Play Store.
2. Ouvrir l'app sur son smartphone ou sa tablette.
3. Scanner le code QR du document dont on veut vérifier l'authenticité.
4. L'app indique si le code QR est valide et l'utilisateur vérifie si les données inscrites sur le document sont les mêmes que celles affichées par l'app.



Une fois le code scanné, l'application indique donc si celui-ci est valide et il est impossible de frauder en utilisant un faux QR Code sur le document.

Les deux premières démarches GouvCheck

L'application GouvCheck sera peu à peu appliquée à toutes les démarches administratives pour lesquelles elles apportent une plus-value au citoyen ou à l'entreprise. En voici les deux premiers exemples :

Le certificat de résidence

Lorsqu'un citoyen demande un certificat de résidence sur MyGuichet.lu :

- soit il l'enregistre sous format PDF (sur son ordinateur, sa tablette ou son smartphone) et le montre à qui de droit (p.ex. l'employeur) qui en vérifie l'authenticité grâce à l'app GouvCheck, qu'il aura préalablement téléchargée sur son propre smartphone ;
- soit le citoyen l'imprime et le remet à l'employeur qui peut ensuite vérifier son authenticité grâce à l'app GouvCheck qu'il aura préalablement téléchargée sur son propre smartphone.

En choisissant de faire la démarche sur MyGuichet.lu, le citoyen n'aura à s'acquitter d'aucun frais.

Lorsqu'un citoyen choisit de se déplacer dans sa commune pour demander un certificat de résidence, celui-ci est également pourvu du code QR GouvCheck. Les possibilités de vérifier l'authenticité du certificat sont alors les mêmes que pour le certificat de résidence téléchargé depuis MyGuichet.lu.

Le permis de pêche

La demande de permis de pêche en ligne est la première démarche totalement dématérialisée de l'Administration luxembourgeoise. Grâce à l'app GouvCheck, les autorités ont donc la possibilité de vérifier la validité, mais également l'authenticité d'un permis totalement « virtuel ».

Le citoyen peut cependant toujours se déplacer à l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (AED) afin que les agents de l'administration procèdent à la demande du permis via MyGuichet.lu en lieu et place du citoyen.

L'obtention d'un permis de pêche peut dorénavant être également réglée avec Digicash, parallèlement au paiement par carte de crédit.



Les avantages de GouvCheck

- Authenticité
Le document a été émis par une instance officielle. Il a une valeur légale.
- Intégrité
Les informations présentes sur le document n'ont pas été altérées.
- Vérification en temps réel
Le document peut être vérifié à tout moment sans qu'une connexion Internet soit nécessaire.

Pour plus d'informations : www.gouvcheck.lu



S'acquitter de ses factures sur MyGuichet.lu avec Digidash

À l'heure actuelle, il est possible de s'acquitter de certaines factures papier (taxe sur véhicules automoteurs, avertissements taxés...) en scannant le code QR Digidash apposé sur la facture. Afin d'améliorer la convivialité des modes de paiement pour les démarches électroniques, il sera dorénavant également possible de s'acquitter de certains paiements sur MyGuichet.lu grâce à un code QR Digidash visible directement sur l'écran de paiement de la démarche.

Comment procéder ?

- effectuer la démarche sur MyGuichet.lu ;
- lorsque la démarche est finalisée, scanner le code QR Digidash qui s'affiche sur la page de MyGuichet.lu ;
- procéder au paiement avec Digidash comme d'habitude.

Des exemples de procédures disponibles avec un code QR Digidash :

- démarche pour l'obtention d'un permis de pêche,
- demande de duplicata du certificat d'immatriculation.



Prendre rendez-vous en ligne auprès d'une administration

Du 31 mai au 6 juin 2019, les candidats aux examens concours organisés par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO) pour le recrutement des fonctionnaires ont pour la première fois été en mesure de prendre rendez-vous pour leur examen en ligne sur MyGuichet.lu.

Il s'agissait d'une première application d'un système de prise de rendez-vous auprès d'une administration luxembourgeoise.

Ce système de prise de rendez-vous en ligne est destiné à faciliter le contact entre administrations et administrés. Le ministère de la Digitalisation entend le généraliser au fur et à mesure auprès des administrations pour lesquelles il répond à leurs besoins.



Suivre le parcours d'un formulaire grâce au eTracking

La digitalisation apportant de nouvelles possibilités de suivi de démarches, le principe de la transparence veut que le citoyen ou l'entreprise soit en mesure de suivre l'état d'avancement du traitement de son dossier. Les ministères et administrations donnent ainsi la possibilité au citoyen de connaître le statut de son dossier lorsqu'il s'agit d'une démarche pour laquelle le eTracking apporte une valeur ajoutée.

A l'heure actuelle, le eTracking est proposé pour une quinzaine de démarches, dont, par exemple :

- la demande en obtention des aides individuelles au logement,
- la demande de remboursement de la TVA ou l'application directe du taux super-réduit,
- la demande pour faire inscrire au registre des titres un diplôme d'enseignement supérieur obtenu à l'étranger.



La liste complète des démarches proposant le eTracking peut être consultée en ligne sur www.etracking.lu.

Les avantages du eTracking :

- La transparence : le citoyen (ou l'entreprise) est informé de la progression du traitement de son dossier au fil des étapes de la procédure.
- Une communication plus conviviale entre administration et administré : le citoyen (ou l'entreprise) reçoit les notifications par sms (numéros luxembourgeois, allemands, belges, français) ou par e-mail. De plus, tous les échanges entre l'administration et l'administré se font par cette voie : communication des délais de traitement, demande d'informations, de pièces supplémentaires, etc.